Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601394-20260115-15012026C-DE

MAIRIE DE MONTERTELOT
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le quinze du mois de janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTERTELOT, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nellie JOLIVET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2026

11 conseillers en exercice
Présents : 10 Votants : 11

10 conseillers étaient présents : Nellie JOLIVET, Philippe RICAUD, Laure BERTHY, Sophie CARO, Loïc LE PEN, Jean-Pierre GENÉE, Sophie MAINGUY, Éric PELLAN, Anne DAVALO, Hervé BOUSSO

1 conseiller était absent : Sébastien GICQUEL, excusé, a donné procuration à Éric PELLAN

A été désignée secrétaire de séance : Éric PELLAN

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE - RENOUVELLEMENT

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de de réalisation et dont le versement des subventions acquises est différé, la commune peut contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») lorsqu'il le souhaite.

Le conseil municipal s'était prononcé favorablement, lors de la séance du 28 mars 2024, pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 40 000 € auprès du Crédit Agricole.

Cette ligne n'a pas été utilisée. Cependant, ce contrat a pris fin le 15 décembre 2025.

Au vu des investissements envisagés, il convient de renouveler la ligne de trésorerie pour 40 000 € et selon les conditions proposées par le Crédit Agricole :

- Montant : 40 000 euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : Euribor 3 mois moyenné + 1,320 %
- Frais de dossier : 0,25 % (100 €).

Les tirages seront effectués à J-2 avant 12 h pour un crédit en J, selon la procédure de crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.
Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiements sans mandatement préalable, à l'exclusion de toute autre mode de remboursement. Quant aux intérêts, ils ne s'appliquent que sur les utilisations réelles.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215601394-20260115-15012026C-DE

MAIRIE DE MONTERTELOT
(Morbihan)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie, auprès du Crédit Agricole, d'un montant maximum de 40 000 € (quarante mille euros) aux conditions indiquées ci-dessus ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit crédit ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire pour constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

11 voix POUR *0 voix CONTRE* *0 abstention*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

